

NOTE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

S/C DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL

OBJET : Courriers – procès LuxLeaks

Plus de 130 courriers, manifestement organisés, sont parvenus depuis l'ouverture du procès d'Antoine Deltour et Edouard Perrin (le flux continue, mais s'est ralenti).

Nous proposons d'y répondre par le projet ci-joint, rappelant vos engagements et la volonté de défendre les lanceurs d'alerte, mais sans intervention sur le plan judiciaire (à la fois vis-à-vis d'un autre Etat et du fait de la séparation des pouvoirs).

L'ensemble des courriers pourrait être mis à la signature d'I. Sima.

Adrien ABECASSIS

Françoise TOME

Paris, le

Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser. Il m'a confié le soin de vous assurer de toute l'attention qu'il a portée à votre démarche et à vos attentes.

Comme nous le rappellent les récentes révélations par la presse d'une autre affaire de fraude fiscale d'ampleur mondiale, les lanceurs d'alerte font un travail particulièrement utile, essentiel même, pour la communauté internationale. Le Président a affirmé clairement sa volonté de mieux les protéger face aux risques qu'ils prennent.

C'est le sens du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, présenté en Conseil des ministres le 30 mars dernier.

Ce texte œuvre pour le financement de la protection juridique des lanceurs d'alerte et met en place un régime spécifique dans le secteur financier. L'Agence nationale de prévention et de détection de la corruption, nouvellement créée, pourra les conseiller sur leurs droits et la protection juridique dont ils peuvent bénéficier, notamment lorsqu'ils sont attaqués pour dénonciation calomnieuse.

Soyez assuré de la détermination du Président de la République à porter ces projets à leur terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Isabelle SIMA